

Assemblée générale ACAL du 25 Juin 2024.

SOMMAIRE

Présentation de l'ACAL

Le nombre de personnes accueillies

Ses financements

Les principaux faits marquant

Les actions réalisées

Présentation des pôles

Perspectives

BILAN 2023 DES ACTIVITES DE L'ACAL

Ensemble contre les exclusions:

15 établissements et services

- 4 structures d'hébergement collectif.
- 389 appartements pour héberger nos publics.
- 2 dispositifs ad'hoc pour l'hébergement des familles ukrainiennes

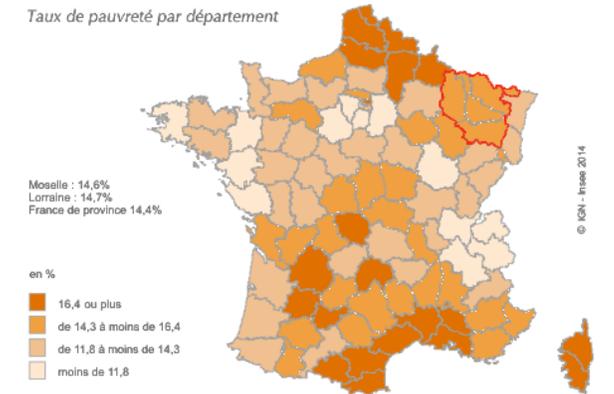
3 pôles d'activité : Asile, Familles & Isolés, Insertion par le logement

184 ETP au 31/12/2023, **201 salariés** soit une hausse de 7% par rapport à 2022.

Présent sur l'ensemble du département 66

L'ACAL a réalisé près de **5 000** prises en charge de personnes en difficulté.

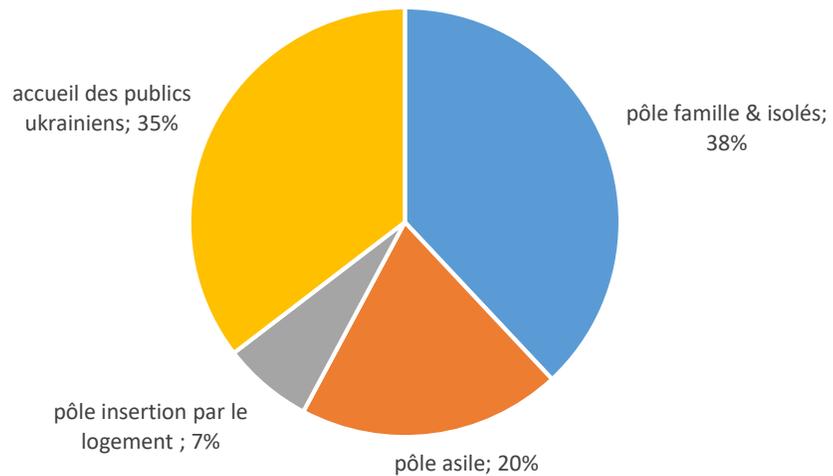
Taux de pauvreté par département



Répartition des personnes accueillies

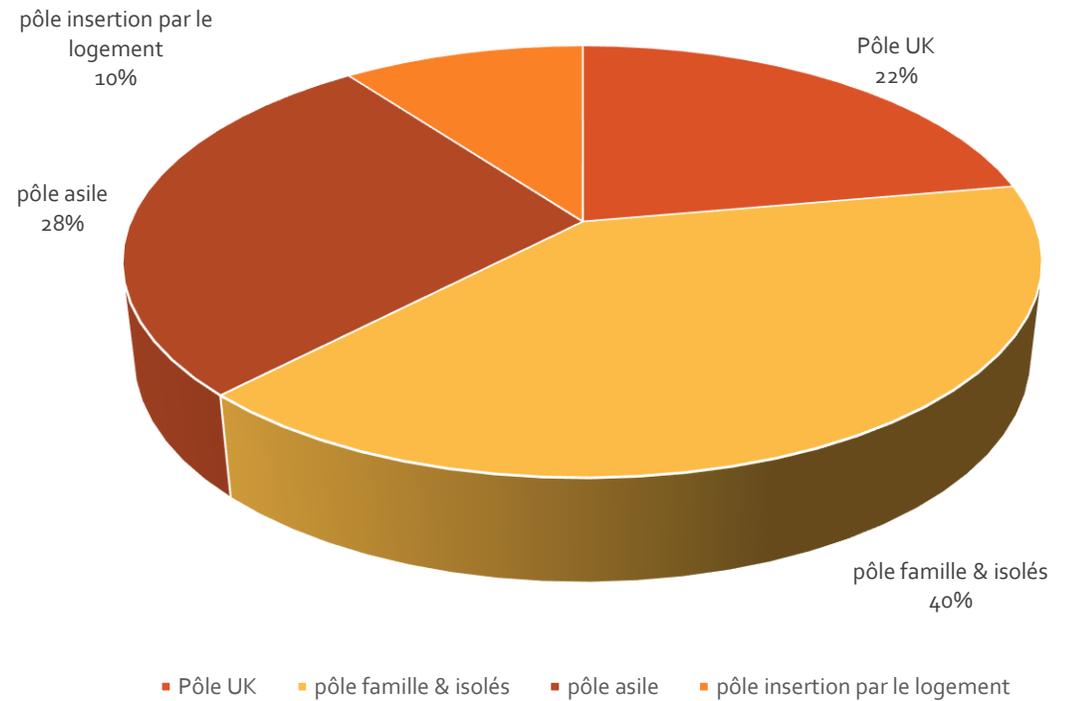
2022

Répartition des 5200 prises en charge par pôle



■ pôle famille & isolés ■ pôle asile ■ pôle insertion par le logement ■ accueil des publics ukrainiens

2023 : Répartition des 5000 prises en charge par pôle



■ Pôle UK ■ pôle famille & isolés ■ pôle asile ■ pôle insertion par le logement

Les financeurs



Liberté • Égalité • Fraternité

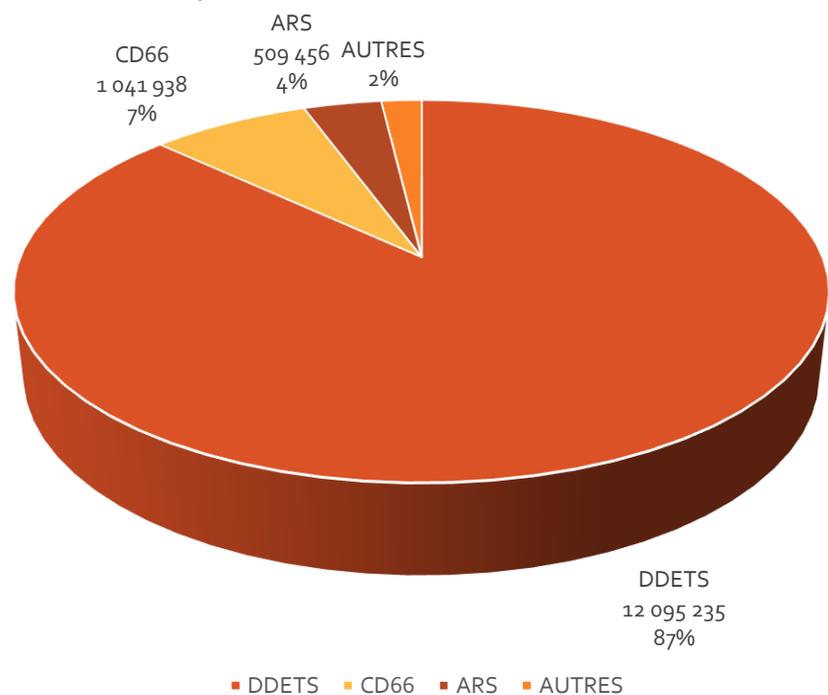
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction départementale
de la cohésion sociale

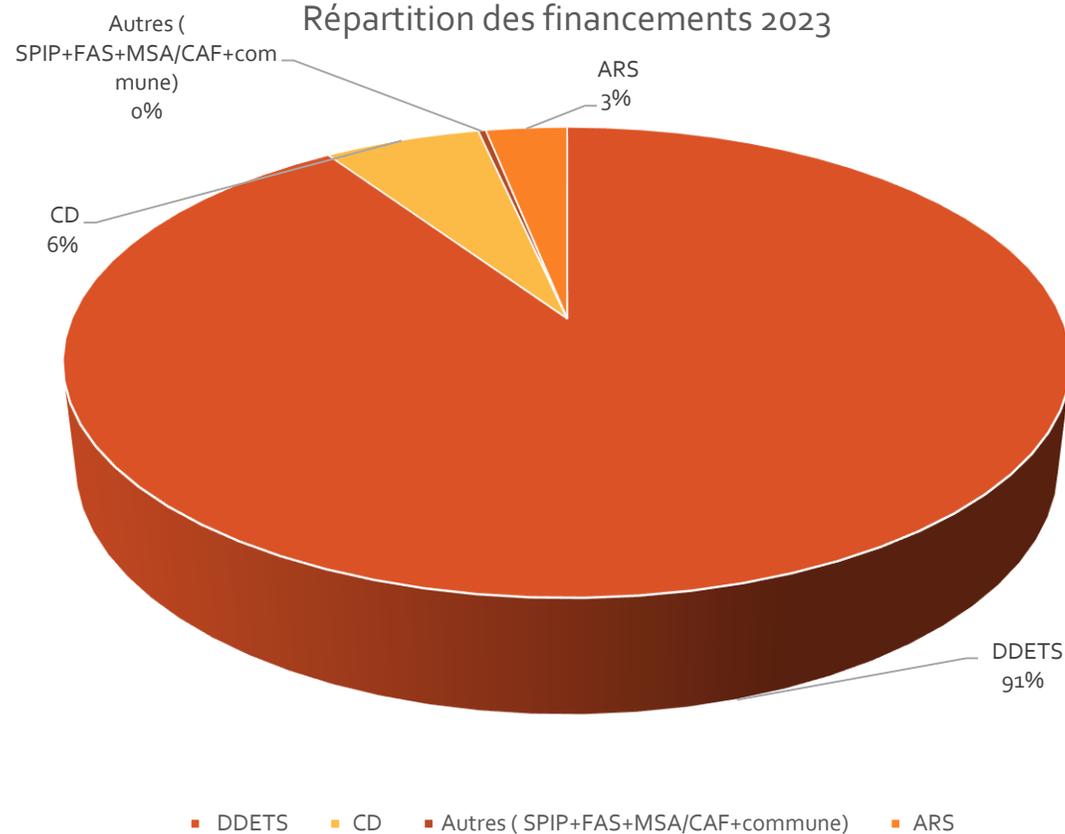


Financement 2023: 17 348 464€.

Répartition des financements 2022

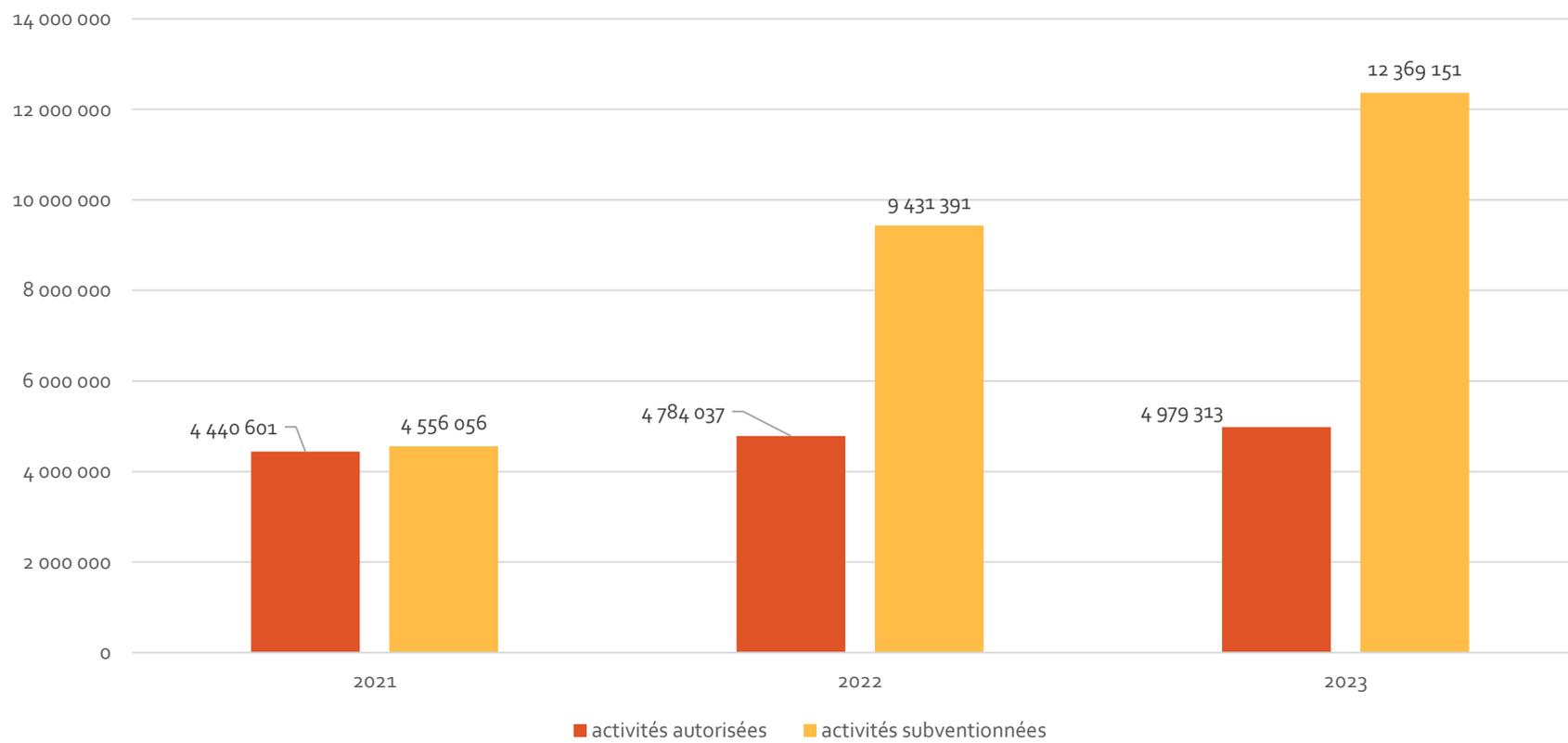


Répartition des financements 2023



Financement 2023:

Evolution des financements



Les partenaires au quotidien

POLE INSERTION LOGEMENT

POLE ASILE

POLE FAMILLE & ISOLE



forumréfugiés
www.forumrefugies.org



Cosi
promouvoir et défendre les droits



APEX

La Cimade



L'humanité passe par l'autre



OFII

OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION



PYRENEES ORIENTALES

Le Département



Immobilière 3F



croix-rouge française
PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



COHÉRENCE RÉSEAU
vers une vie autonome par le rétablissement psychique



Asile

Familles et
isolés

Insertion par
le logement

POLE ASILE

Directrice Adjointe : Camille GRAU



HUDA
(Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile)
Hébergement sur orientation de l'OFII
197 places
HLM les Malaises
Appt 1 RDC
66820 VERNET LES BAINS
Mme Dominique PAYA, cheffe de service
90 avenue Louis Torcatis
66000 PERPIGNAN
☎ : 04 48 10 00 20
cada.huda@acal.asso.fr
M. Jonathan METAIS, Chef de Service

CADA
(Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile)
Familles et personnes isolées sur orientation de l'OFII
192 places
39 bis ancien Chemin de Villefranche
66820 FUILLA
☎ : 04 68 05 09 25
cada.fuilla@acal.asso.fr
Mme Dominique PAYA, cheffe de service
90 avenue Louis Torcatis
66000 PERPIGNAN
☎ : 04 48 10 00 20
cada.huda@acal.asso.fr
M. Jonathan METAIS, Chef de Service

SEUIL HUDC DA
(Hébergement d'Urgence de Droit Commun pour Demandeurs d'Asile)
Tout public primo-arrivants ou en demande d'asile (sauf homme seul)
SAS Hotelier pour public ukrainien à destination des personnes demander la protection temporaire
260 places
1 rue François Servent 66000 PERPIGNAN
☎ : 04 48 10 00 01
seuil.da@acal.asso.fr
Mme Camille GRAU, cheffe de service

Dispositifs AD HOC

Mas Blanc
Alénya
233 places

public ukrainien sous protection temporaire
accueil.uk@acal.asso.fr
Mme Emilie LEFEBVRE, cheffe de service

Les Abricotiers
Argeles Sur Mer
92 places

CPH
(Centre Provisoire d'Hébergement)
Bénéficiaires d'une protection internationale
Familles et personnes isolées
Appartements en diffus sur Perpignan
4 rue Honoré Daumier, 66000 PERPIGNAN
☎ : 04 48 22 05 70, cph@acal.asso.fr
Mme Dominique PAYA, cheffe de service

AGIR
BPI sur validation de l'OFII
1 rue Ernest Hemingway
66000 PERPIGNAN
04 48 22 15 12
agir@acal.asso.fr
Mme Fanny PALAO, cheffe de service

Centre Parental « Le Rivage »
Femmes ou couples avec enfants de moins de 3 ans ou femmes enceinte de 7 mois
12 familles
62 rue Pascal Marie Agasse
66000 Perpignan
☎ : 04 68 35 17 00
rivage@acal.asso.fr
Mr. Vincent DAVID, chef de service

LAEP
Lieu d'Accueil Enfants Parents « L'île aux parents »
Situé au sein du Rivage
ileauxparents@acal.asso.fr
M. Vincent DAVID, chef de service

POLE FAMILLE ET ISOLES

Directrice Adjointe : Magali LACROIX

SAO
(Service d'Accueil et d'Orientation)
Tout public (sauf homme seul)
Accueil, Evaluation, Orientation
9h-12h / 14h - 17h en semaine (sur RV sam, dim, JF)
42 Bd Aristide Briand 66000 PERPIGNAN
☎ : 04 68 66 09 03
seuil.pc@acal.asso.fr
Mme Magali LACROIX, chef de service

SEUIL HUDC PC
(Hébergement d'Urgence de Droit Commun)
Public cible et femmes victimes de violence (sauf homme seul)
6 rue de Montescot, 66000 Perpignan
☎ : 04 68 66 09 03
seuil.pc@acal.asso.fr
Mme Magali LACROIX, Cheffe de service

Centre d'hébergement « SESAME »
Tout public
5 places en Urgence
5 places en Stabilisation

CHRS « l'Arc-en-Ciel »
(Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale)
Tout public
18 places d'urgence

Centre Parental « Le Rivage »
Femmes ou couples avec enfants de moins de 3 ans ou femmes enceinte de 7 mois
12 familles
62 rue Pascal Marie Agasse
66000 Perpignan
☎ : 04 68 35 17 00
rivage@acal.asso.fr
Mr. Vincent DAVID, chef de service

38 places CHRS en Collectif
208 avenue Général De Gaulle
66500 PRADES
☎ : 04 68 05 26 62
sesame@acal.asso.fr
Mme Corinne MAURI, Cheffe de Service

25 places en Collectif
35 places en Appartements délocalisés
297 Av de l'Industrie
66000 Perpignan
☎ : 04 68 61 13 87
aec@acal.asso.fr
Mme Céline BOULET, Cheffe de Service

SOUS-LOC / A.S.L.L.
Accompagnement Social Lié au Logement
Action de suivi en logement autonome sortant de structure, en sous-location avec bail glissant ou sous location avec convention SPIP
Bureau : 6 rue de Montescot
66000 PERPIGNAN
frederique.pety@acal.asso.fr
annick.laubert@acal.asso.fr
Mme Magali LACROIX, Directrice adjointe

Service de placement
Action de suivi en logement autonome, en sous-location via une convention SPIP
6 rue de Montescot, 66000 PERPIGNAN
frederique.pety@acal.asso.fr / annick.laubert@acal.asso.fr
Mme Magali LACROIX, Directrice adjointe

I.M.L.
Intermédiation locative
68 appartements pouvant accueillir des familles et isolées sur orientation SIAD
25 appartements pouvant accueillir les familles ukrainiennes sous protection temporaire
Bureau : 6 rue de Montescot, 66000 PERPIGNAN
stephanie.torralba@acal.asso.fr
Mme Magali LACROIX, Directrice adjointe

ACCUEIL

ET STABILISATION
HEBERGEMENT

INSERTION

Les principaux faits marquants



Les principaux faits marquants

- Pour la première année en 2023, la campagne budgétaire des activités autorisées, déposée en octobre 2022 mettait en avant un déséquilibre reflétant l'incapacité des associations à absorber l'inflation à venir passant d'une crise à une autre.
- C'est la raison pour laquelle, en 2023 l'ACAL pour la première fois, à participer aux côtés de l'UNIOPSS, à une audition avec les sénateurs rapporteurs pour avis à la commission des affaires sociales au Sénat le 16 novembre au Sénat. L'objectif premier pour l'ACAL était de faire remonter la nécessité de prendre en compte dans la loi de finances 2024 l'impact de l'inflation et du Ségur pour tous, ainsi que le financement des activités liées à la prise en charge des familles ukrainiennes. Cf ; Avis n° 131 (2023-2024), tome II, déposé le 23 novembre 2023.
- Dans cette continuité en ce début d'année 2024, l'ACAL a signé la pétition de Nexem pour une politique de solidarité nationale à la hauteur des besoins. L'objectif est d'obtenir 100 000 signatures minimum pour être visible sur le site de l'Assemblée Nationale ; puis de 500 000 pour permettre un débat dans l'Hémicycle.

Les principaux faits marquants

- Dans ce contexte, l'année 2023, à l'instar de l'année 2022, s'est déroulée telle que nous l'avions prévu fin 2022, dans un contexte de crises successives et de fragilité du secteur au sortir de la crise covid et de perte d'attractivité.
- L'année 2023 s'est également déroulée dans un contexte inflationniste qui a eu pour conséquence des négociations sous tension et a généré un exercice budgétaire consolidé déficitaire de 112k€. Dont 105k€ sont issues des activités financées par le CD. Soit 93% des déficits sont dus à 6% de financements.
- Il est constaté également, que la crise Ukrainienne a fragilisé l'équilibre financier de l'ACAL, qui a toujours connu un équilibre entre la part des activités subventionnées et celles autorisées. Or à ce jour les activités subventionnées représentent 70% des financements de l'ACAL.
- Ce déficit est malgré tout minimisé grâce à l'obtention in extrémis de crédits non reconductibles. Pour compenser l'inflation et l'évolution de la masse salariale pour les activités financées par la DDETS.

Les principaux faits marquants

- 1/ Fin de la mesure phare issue des NAO 2022 portant sur la rémunération. L'ACAL avait décidé de financer sur ces fonds propres la prime ségur pour tous jusqu'au 31/12/2022, dans l'attente que les négociations nationales aboutissent.
- 2/ Perte d'attractivité : Le secteur social a connu une accélération de la perte de son attractivité dont l'ACAL n'était en rien épargnée jusqu'en 2022. En 2022 ceci s'est traduit par des difficultés de recrutement, de fidélisation des salariés avec une augmentation de 52% du taux d'absentéisme.
- L'ACAL pense que le meilleur levier motivationnel reste la prise en compte de la remontée de terrain, la transparence, le partage des informations pour permettre à tous les acteurs de développer en conscience et responsabilité leurs capacités d'autonomie. En 2023 il semblerait que le processus de décision éclairée, la participation de tous mais également l'amélioration des conditions de travail ont permis de limiter voire de diminuer les impacts du manque d'attractivité de notre secteur.
- Un taux d'absentéisme en baisse de 20%.
- Un taux de turnover en baisse de 33% dont turnover des cdi en baisse de 34%.
- Un taux de fréquence et de gravité en baisse.

Les actions réalisées

- Sur le plan RSE:

Chaque année l'ACAL assume son rôle d'acteur de l'insertion sociale en embauchant plus d'une dizaine de contrats aidés. Une volonté forte est exprimée pour pérenniser ces postes dès que l'occasion nous est donnée.

Par ailleurs l'ACAL comptabilise 22 salariés titulaires de la Reconnaissance de Travailleur Handicapé soit 11 % de l'effectif contre 6% recommandés.

Elle représente en 2023, le second employeur de TIG du département.

Nous avons accompagné 14 personnes dans le cadre des Travaux d'Intérêts Généraux via le Ministère de la Justice en partenariat avec les conseillers du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) pour un total de 1105 heures de travail effectuées au sein du service technique de l'ACAL.

Le Travail d'Intérêt Général (TIG) a pour missions principales d'accompagner les personnes pour leur donner du sens, de réparer, d'insérer, d'impliquer la société civile, de créer du lien et de prévenir la récidive.

Egalement, tout au long de l'année, nous accompagnons les salariés en situation d'handicap, des aménagements de poste sont réalisés, le service ressources humaines participe aux événements organisés par CAP EMPLOI (Duodays, Job dating dédiés aux demandeurs d'emploi en situation d'handicap),

Les actions réalisées

- *Sur le plan développement et valorisation des activités:*

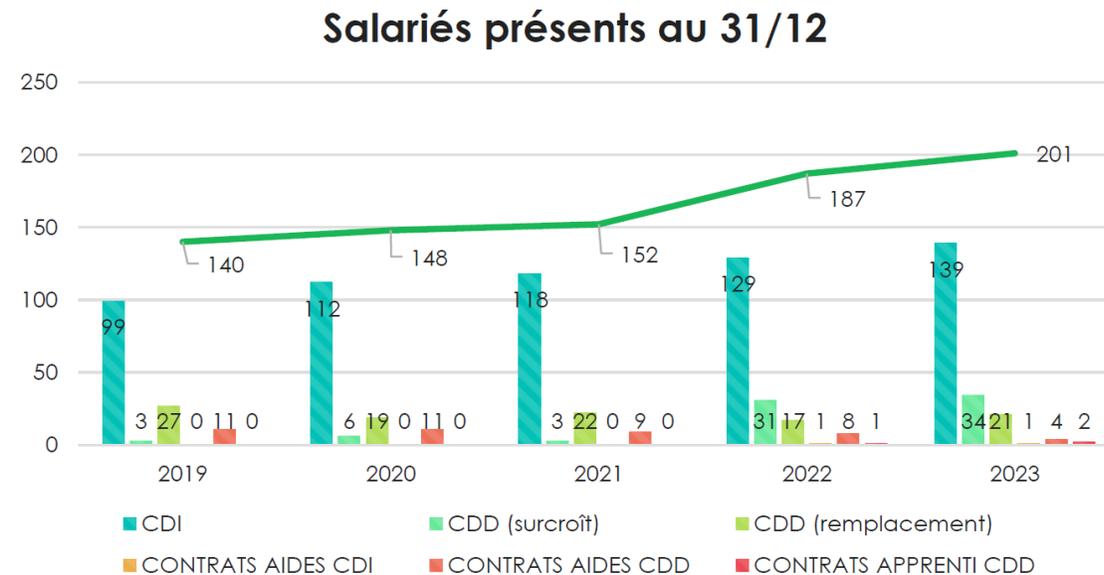
- Extension de 20 places CADA et 15 CPH
- Déploiement en année pleine du programme AGIR
- Réponse à un appel à projet fondation de France et Appel à manifestation d'intérêt DREETS relatif à la santé mentale des exilés.
- Financement supplémentaire de 18 places d'hébergement d'urgence relatif à l'accueil de femmes victimes de violence
- Extension du parc IML + 40 places.
- Amélioration de notre démarche bientraitance par la mise en place d'un espace Snoezelen au sein du Rivage.

Les actions réalisées

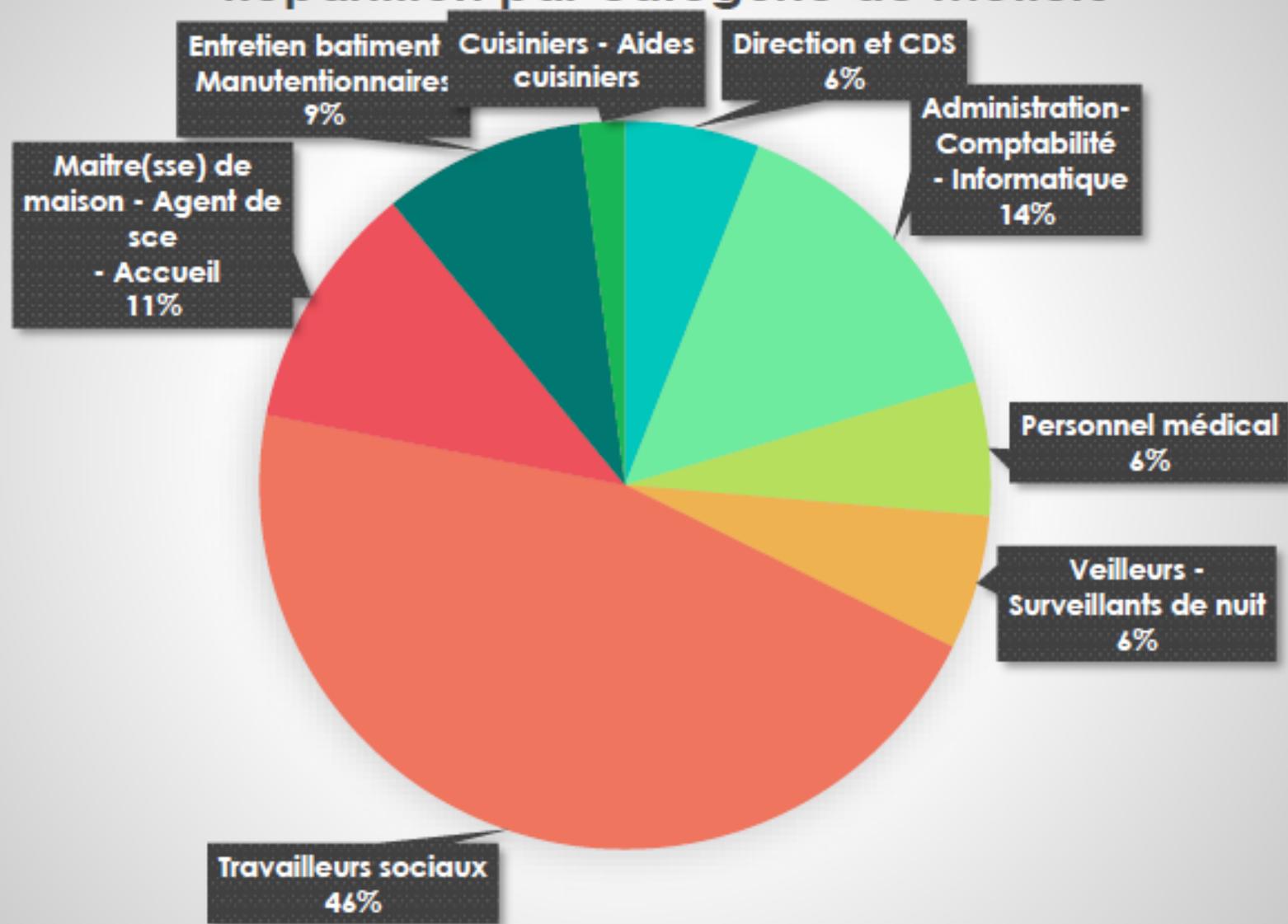
- Sur le plan de la QVCT:
- Un accord relatif à la méthodologie de déploiement de la démarche a été signé avec la CGT ACAL. Il prévoyait la formation, via l'institut français pour l'amélioration de la qualité et des conditions de travail, des référents QVCT.
- Cette formation certifiée ISO 45001 Système de Management de la Santé et la Sécurité au Travail reconnaît la nécessité de poser le principe de confiance au sein de l'institution et de sa capacité à agir collectivement sur l'organisation et ses conditions de travail. Il est de la responsabilité de tous les acteurs de rechercher son propre pouvoir d'agir. Soit en agissant soi-même sur ses conditions de travail, soit en formulant une demande claire à l'institution.
- Une évaluation de l'accord est actuellement en cours pour adapter la démarche suite à cette formation.
- En lien avec cette thématique, à l'issue de la formation tuteur de stage maître d'apprentissage dispensée par l'IRTS, 2 salariées Elodie WHITFIELD et Sophie XAPPELLA ont proposé de développer un pôle ressources sein de l'ACAL dédié aux apprenants et aux professionnels référents afin de faciliter l'intégration des stagiaires, le croisement des regards, la transmission des savoirs et de l'ADN de l'ACAL.

Les actions réalisées

- Sur le plan RH:
- L'effectif moyen mensuel 2023 est de 179 ETP contre 156 ETP en 2022.
- Soit une augmentation de 14%



Répartition par catégorie de métiers



Les actions réalisées

- Sur le plan du dialogue social:

- Le 07/12/2023, l'ACAL a procédé aux élections de renouvellement de son CSE. Depuis Juin 2023, elle a sensibilisé l'ensemble de son personnel aux enjeux du processus de décision éclairée, de la place et du rôle des instances représentatives du personnel dans cette intelligence collective, en adressant une note relative à la place et au rôle du CSE à l'ACAL. En Octobre 2023, elle a accompagné l'ensemble de sa communauté managériale au travers d'une formation intitulée : « le rôle de l'encadrement dans le dialogue social et son devoir de neutralité ». Le jour des élections l'ACAL a su compter sur la participation de 75% de ses salariés. 8 Titulaires ont été élus (4 CGT et 4 CFDT) ainsi que 8 suppléants (4 CGT et 4 CFDT).

Les actions réalisées

- Sur le plan immobilier:

- A ce jour sur les 4 priorités identifiées : pôle asile, pôle logement / seuil, fonctions supports siège et logistique, ainsi que la résidence accueil : 2 ont été réalisées en 2022, dont le pôle asile dans sa version finale et les fonctions supports avec la réalisation d'une première partie pour les fonctions logistiques, 1 a été réalisé en 2023 le pôle logement et seuil et 1 fait l'objet d'ajustement nécessaire et de prospection : la résidence accueil.
- De plus, s'est rajouté en cours d'année, dans une logique de transformation de l'offre, d'amélioration de notre prise en charge tant d'un point de vue matériel, que sur des valeurs humaines, le projet d'hébergement semi-collectif « le petit Saint-Christophe ».

Les actions réalisées

- Sur le plan réglementaire :

- Dans le cadre de la réforme de l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, l'ACAL a réalisé deux évaluations externes selon le nouveau référentiel pour les LHSS et le Rivage.
- Elle a également été auditée par la DREETS sur la gestion des évènements indésirables graves.
- L'ACAL a reçu de la part du ministère de l'intérieur la médaille de la sécurité intérieur bronze agrafe Ukraine.
- La négociation d'un cpom mutli-sites est actuellement en cours. Elle porte sur la transformation de 40 places d'hébergements d'urgence en chrs pour améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences. Une réflexion est amorcée pour accompagner la transformation de l'offre relative à l'expérimentation de CHRS hors les murs.

LE POLE FAMILLES ET ISOLES

6 Etablissements et services 65 professionnels

Accueil

- Service d'Accueil et d'Orientation du Seuil. Le SAO a accueilli près de 1188 personnes contre 1270 en 2022.
- Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

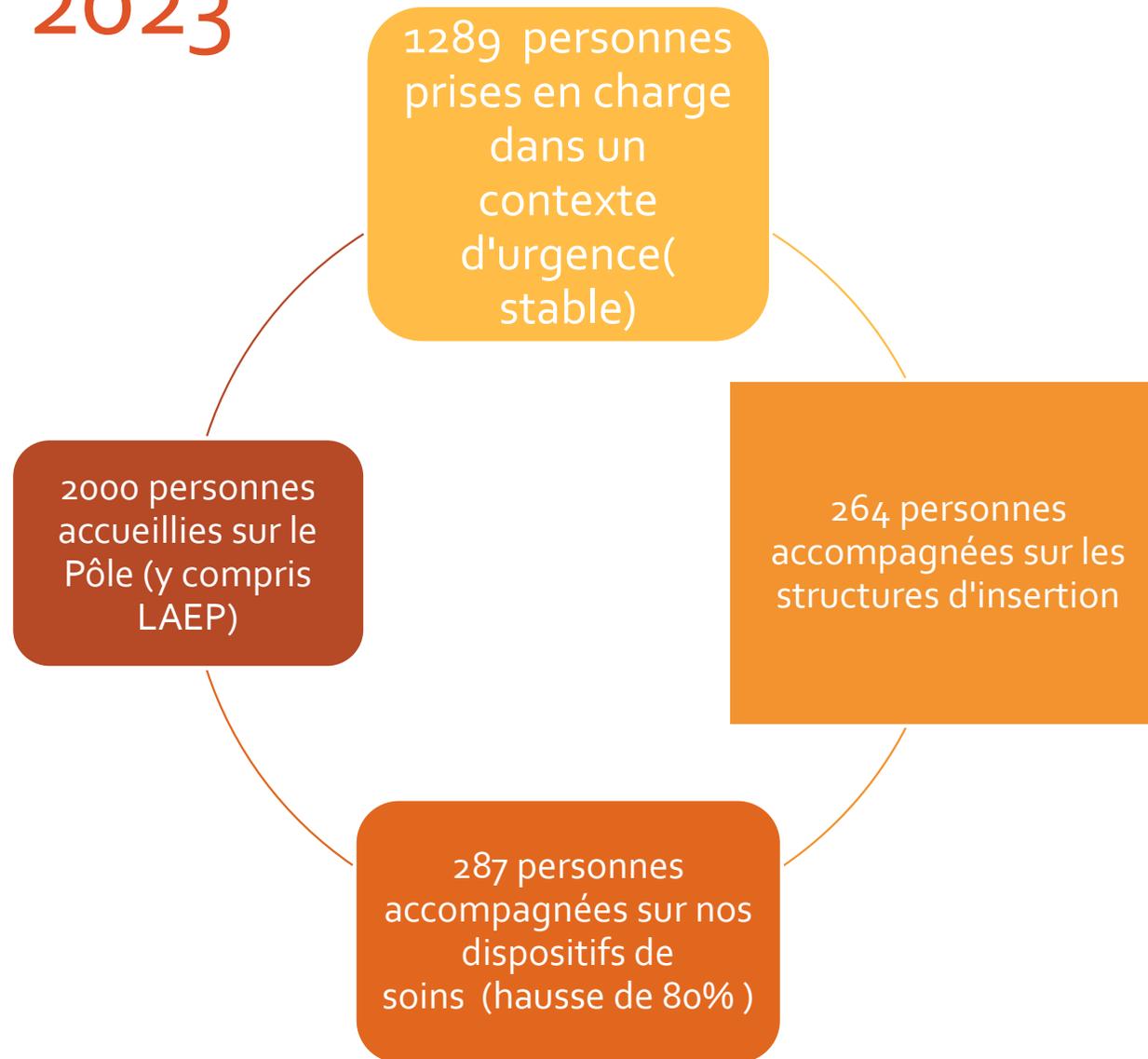
Hébergement

- Hébergement d'Urgence de Droit Commun « Public Cible » (HUDC PC) : 34 places fléchées FVV (hausse de 4 places)
- CHRS Urgence AEC: 18 places .
- Places d'urgence et de stabilisation Sésame: 5+5 places

Insertion

- CHRS AEC: 25 places en collectif et 35 places en diffus.
- CHRS Sésame : 38 places en collectif.
- Centre parental le rivage: 25 places en collectif et 2 appartements en diffus.
- LHSS: 10 places.

L'activité 2023



Les chiffres comme illustration

Une stabilisation de l'activité sur le Seuil PC , l'HU représente toujours 65% de l'activité du Pôle

Taux d'occupation sur les structures d'urgence entre 105 et 110 % pour une DMS de 80 jours

625 enfants hébergés soit 50 % public accueilli sur l'HU

- **L'activité :**

- Financement de 18 places sup dédiées à l'accueil des FVV sur le Seuil PC portant à 34 places au total ,
- Une file active en nette hausse sur l'action Médiation Santé ,
- Un déménagement regroupant le Seuil PC et Pôle logement,
- Projets innovants : creation d'un semi collectif sur notre dispositif HU, creation d'une salle Snoezelen au Centre Parental

- **Démarche Qualité :**

- La gestion de l'évaluation sur 2 établissements
- Négociation d'un CPOM,
- Mise en place des actus du Pôle Familles et Isoles et Pôle Insertion par le Logement
- Participation au copil du nouveau schema des solidarités 2023/2027



Indicateurs de vigilance :



- Un contexte budgétaire contraint
- Des nouveaux décès sur nos structures
- La prevalence des personnes en souffrance psychique

LE POLE ASILE

Présentation des établissements et services début 2024

SEUIL

- **Hébergement d'Urgence de Droit Commun « Demandeur d'Asile »** (HUDC DA) : une moyenne de 176 places occupées en 2023, pour 248 financées- diffus sur Perpignan et hôtel pour l'ensemble de la convention (PC & DA)
- **SAS Hôtelier pour public ukrainien** : à destination des personnes demander la protection temporaire, convention de financement pour 218 places, une moyenne de 242 places occupées par jour.

AD HOC

- **Accueil et hébergement des publics ukrainiens sous protection temporaire:**
- **Le Mas Blanc (Alènya)**: 85 logements pour un maximum de 233 personnes
- **Les Abricotiers (Argelès-sur-Mer)**: 30 logements pour un maximum de 93 personnes

CADA & HUDA

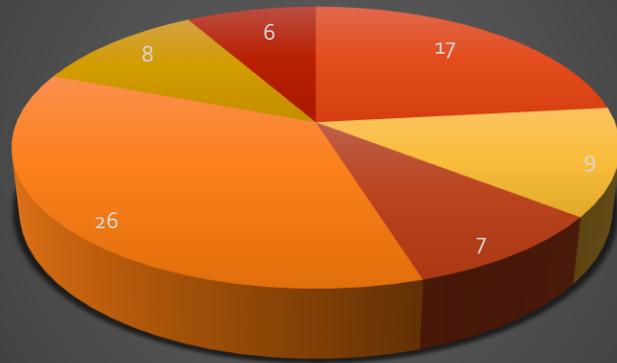
- **Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile** (HUDA) : 197 places en diffus, 39 sur le Conflent et 158 Perpignan.
- **Centre d'Accueil pour Demandeur d'Asile** (CADA) : 192 places, 50 places en collectif sur Fuilla et 142 places en diffus sur Perpignan et Cabestany

CPH & AGIR

- **Centre Provisoire d'Hébergement** (CPH): 65 places en diffus sur Perpignan
- **Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés** (AGIR): file active prévisionnelle de 170 personnes

Le pôle asile quelques chiffres au 31/12/2023

73 salariés sur le pôle asile au 31/12/23

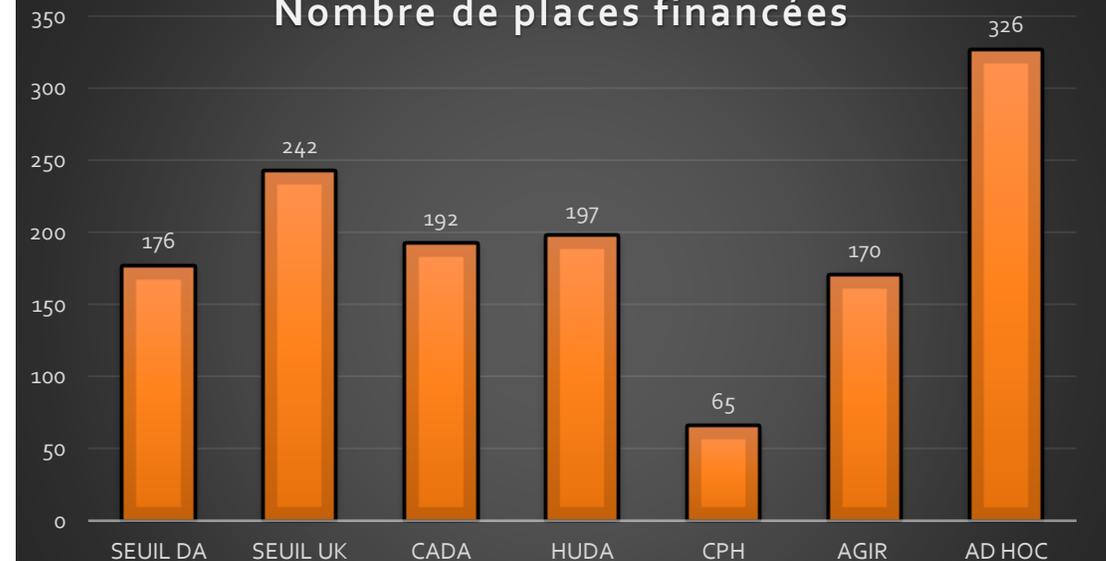


■ CADA ■ HUDA ■ SEUIL DA ■ ACCUEILS UKRANIENS ■ CPH ■ AGIR

En comptant les remplaçants 82 salariés

1368 places financées dont une file active prévisionnelle de 170 pour AGIR

Nombre de places financées



L'activité 2023



Les principaux faits marquants

Une année singulière marquée par des débats budgétaires serrés

des enjeux en terme de ressource humaine (75% de turnover sur les dispositifs AD HOC)

Des taux de présence indue des publics bénéficiaires d'une protection internationale en forte hausse (14% sur le CADA et 15,5 % sur l'HUDA pour un taux cible à 3)

Les journées portes ouvertes du CADA-HUDA- CPH et CADA de Fuilla (anniversaire 30 ans)

Le développement du programme AGIR

PERSPECTIVES DU POLE ASILE

L'amélioration de la prise en charge

- Réponse appel à projet en lien avec la santé mentale ;
- Continuité du développement du programme AGIR avec mise en place de convention de partenariat ;
- Réponse au nouveau marché SPADA.

La QVCT et démarche qualité

- Évaluation du projet d'établissement du CADA-HUDA ;
- Suivi du plan d'action du projet d'établissement du CPH;
- Mise en place d'un projet de service pour le programme AGIR;
- Anticipation des évaluations du CADA et du CPH (2027);
- Renforcer l'Instance Juridique du Pôle asile;
- Renforcer la communication en interne via notamment les actus du pôle asile

Anticiper au mieux la gestion des flux UK

- Fermeture du dispositif des abricotiers au 31/10/2024
- Fermeture du dispositifs du mas blanc envisagée au 31/12/2024.
- Continuer les orientations IML et vers le logement;
- Favoriser l'intégration et l'insertion;
- Anticiper nos besoins RH;
- Repérer les publics se projetant dans une démarche de demande d'asile.

Vigilance sur les décrets d'application de loi immigration
« pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration »

LE POLE INSERTION PAR LE LOGEMENT

6 services / 12 professionnels

Accompagnement

Accompagnement Social Lié au Logement: 40 mesures Pôle logement/ 10 mesures Sésame/ 7 mesures Rivage soit **133 personnes accompagnées**

Logement intermédiaire et adaptée

Sous location : 30 logements soit 87 places
Intermédiation locative IML: 78 logements soit 180 places
IML UK : 29 logements / 65 places
Service de placements extérieurs
Résidence Accueil: 30 places

L'activité 2023

491 personnes
accompagnées
dont 328 en sous
location/ IML

40 % des
orientations sur l'IML
sont faites par une
structure d'urgence

Stabilisation du prix
de loyer moyen 450
euros

Les principaux faits marquants

Sur le pôle logement :

L'activité :

- Poursuite de l'Inscription de l'ACAL dans la mise en œuvre de l'Acte II du plan quinquennal pour le Logement d'Abord et la lutte contre le sans abris avec la finalisation de 40 places supplémentaires en IML
- Poursuite de la mission d'ingénierie sociale à destination des uk / captations de logements / commissions mensuelles
- Embauche d'une professionnelle supplémentaire

Démarche Qualité :

- Participation aux différentes séances de travail pour l'écriture du PDHALPD
- Belle représentation des résidents de la RA aux groupes de réflexion proposés dans le cadre de l'élaboration du Projet Associatif
- Une résidente IML a été élue au CRPA Occitanie
- Multiplicité des rencontres partenariales

Indicateurs d'activité :

- Taux d'admission sur les orientations SIAO 65 %
- Stabilisation des hospitalisations sur la RA
- Taux de relogement légèrement en baisse 60 %

Indicateur de vigilance :

- 33% du public accueilli en IML vit à la rue depuis plus de 3 ans

STRATEGIE POLE FAMILLES ET ISOLEES ET INSERTION PAR LE LOGEMENT

Finaliser la négociation du CPOM : avoir une attention particulière sur la réforme de la tarification CHRS .

Poursuivre le déploiement de la politique du logement d'abord : penser le CHRS hors les murs, accroître le parc IML/ embauche d'un Chef de service pour le Seuil PC , Pole logement / maintenir notre effort de réduction des nuitées hôtelières sur le Seuil PC

Poursuivre la démarche qualité : réécriture de l'ensemble des projets de service et établissements.

Améliorer la prise en charge des usagers : Sensibilisation des professionnels à la réhabilitation psycho sociale .

AXES COMMUNS A L'ENSEMBLE DES POLES

Améliorer notre offre de prise en charge

- Assurer une veille sur les AAP et AMI
- Favoriser les rencontres entre Pôles et échanges d'expérience entre professionnels
- Suivre le déploiement de la politique d'achat afin d'améliorer les conditions matérielles d'accueil

Participation des usagers

- Continuer et favoriser les liens avec le CRPA
- Décliner et valoriser la démarche participative sur l'ensemble de nos structures

Démarche qualité

- Préparation des évaluations à venir
- Poursuite des travaux autour de la bientraitance et de la démarche participative
- Retour d'expérience sur les 1ères évaluation
- Favoriser le déploiement du Pole Ressources et Formations ACAL

Perspectives générales et plan d'amélioration

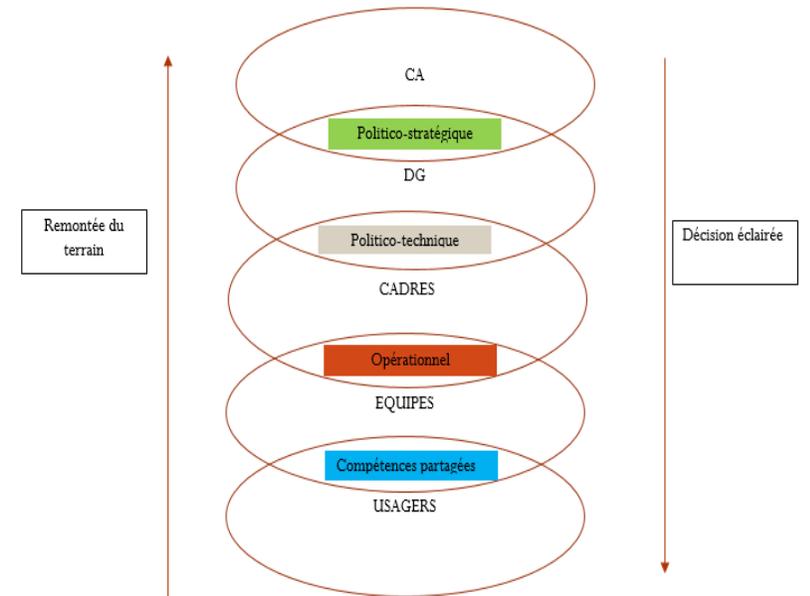
A l'heure où l'Etat a annoncé en février 2024, par la voix de son ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, son plan d'économies de 10 milliards d'économies supplémentaires, à l'heure où les délégations interministérielles modifient les règles de communication et d'objectivation des données, notamment via la stratégie de la DINUM, à l'heure où la transformation de l'offre est imminente, que les enjeux de digitalisation et de communication seront incontournables, l'ACAL se doit de faire partie des expérimentations permettant de faire face à tous ces défis.

Pour cela l'ACAL, développera sa stratégie de communication en 2024. Conformément au projet associatif 2024/2029, la stratégie de communication doit répondre à 5 objectifs :

- 1/ Valoriser l'image de l'ACAL en objectivant notre impact social grâce à la digitalisation.
- 2/ Nous faire connaître pour renforcer la légitimité de nos plaidoyers.
- 3/ Anticiper le renouvellement de nos administrateurs.
- 4/ Gagner en attractivité pour capter de nouveaux candidats s'identifiant aux compétences recherchées par l'ACAL et par le secteur. Dynamiser nos campagnes de recrutements, rénover nos stratégies d'intégration et de fidélisation de nos salariés en mettant en place un management par la compétence.
- 5/ Gagner en crédibilité pour sécuriser et élargir nos sources de financement

Autant d'enjeux qui seront partagés avec l'ensemble des parties prenantes de l'ACAL afin de permettre de prendre des décisions éclairées.

Processus de décision :



MERCI DE VOTRE ATTENTION



Association Catalane d'Actions et de Liaisons

Siège : 6 boulevard Kennedy, Résidence Le Tennessee, 66100 PERPIGNAN

Tél. : 04.68.68.20.50 – Mèl : acal@acal.asso.fr

SIRET : 776 187 742 00064

<http://acal.asso.fr/>